

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31142**

### Intitulé

Agent spécialisé en protection rapprochée

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Sécurité incendie IDF (SI.IDF)	Directeur Général

### Niveau et/ou domaine d'activité

**IV (Nomenclature de 1969)**

**4 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

344t Surveillance, lutte contre la fraude, protection et sauvegarde des biens et des personnes

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Agent(e) Spécialisé(e) en Protection Rapprochée (ASPR), communément appelé « Garde du corps », « Agent de protection rapprochée » ou « Agent de protection physique des personnes » est une personne dont la fonction principale est de protéger le corps et la vie, d'une ou d'un groupe de personnes pour laquelle il est en mission.

L'ASPR est chargé de :

- Garantir l'intégrité physique et morale de la ou des personnalités à protéger en évitant que celles-ci soient exposées à un danger pendant leur protection,
- Assurer une présence physique constante lors des missions de protection rapprochée ainsi que lors de tous déplacements professionnels ou privés, en position statique ou dynamique dans tous lieux où est amenée à se rendre la personne à protéger,
- Sécuriser un site avant et pendant la présence de ces personnalités en anticipant les dangers potentiels et en repérant les points névralgiques.
- Réagir en conséquence en situation de crise, de mise en danger ou d'atteinte à l'intégrité physique et morale de son client.

Capacités attestées :

Bloc 1 : application de l'environnement légal

Bloc 2 : prévention, évaluation des risques et sécurisation d'un lieu, d'un déplacement et d'une personne

Bloc 3 : gestion de conflits, d'une menace terroriste et conflits dégradés

Bloc 4 : défense et intervention physique

Bloc 5 : communication et documents officiels

Bloc 6 : la sécurité incendie et l'assistance à personnes

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Les activités privée de Sécurité conformément au Livre VI du Code la Sécurité Intérieure "protection physique des personnes "

- Agent de protection physique de personne,
- Garde du corps,
- Agent de protection rapprochée,

### Codes des fiches ROME les plus proches :

K2503 : Sécurité et surveillance privées

### Réglementation d'activités :

Le code de la sécurité intérieure, LIVRE VI : « Activités privées de Sécurité » et l'ensemble de textes, arrêtés et décrets s'y affairant ;

- Décret 2011-1919 du 22 décembre 2011 et sa circulaire d'application du 23 décembre 2011 portant création et définissant les missions du Conseil National des Activités Privées de Sécurité (délivrance des cartes professionnelle et contrôles exercées sur les activités de la sécurité privée) ;
- Décret no 2016-515 du 26 avril 2016 relatif aux conditions d'exercice des activités privées de sécurité et au Conseil national des activités privées de sécurité ;
- Arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées ;
- Arrêté du 20 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 1er juillet 2016 relatif à la certification des organismes de formation aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.

### Modalités d'accès à cette certification

#### Descriptif des composantes de la certification :

Bloc 1 : application de l'environnement légal

Bloc 2 : prévention, évaluation des risques et sécurisation d'un lieu, d'un déplacement et d'une personne

Bloc 3 : gestion de conflits, d'une menace terroriste et conflits dégradés

Bloc 4 : défense et intervention physique

Bloc 5 : communication et documents officiels

Bloc 6 : la sécurité incendie et l'assistance à personnes

#### Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
<p>Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31142 - Gestion de conflits, d'une menace terroriste et conflits dégradés</p>	<p><b>Compétences attestées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Déceler les individus susceptibles de causer des troubles ou dangers ;</li> <li>- Reconnaître les profils terroristes ;</li> <li>- Identifier les profils types de terroristes ;</li> <li>- Réagir en matière de prévention et d'intervention face aux menaces terroristes révélées ;</li> <li>- Protéger les personnes ;</li> <li>- Faciliter l'intervention des forces de l'ordre ;</li> <li>- Gérer les conflits dégradés.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en place d'une situation professionnelle Une <b>attestation</b> sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>
<p>Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31142 - Prévention, évaluation des risques et sécurisation d'un lieu, d'un déplacement et d'une personne</p>	<p><b>Compétences attestées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Effectuer une sécurisation minutieuse d'un site ou d'un trajet ;</li> <li>- Procéder aux vérifications des contrôles d'accès mis en place et analyse la liste des personnes disposant d'une autorisation ou d'une invitation ;</li> <li>- Mettre en place les itinéraires et les cheminements lors de trajets à pied ou en voiture afin de prévoir les moyens technologiques et humains adaptés ;</li> <li>- Mettre en place les contre-mesures nécessaires et le plan opérationnel des agents ;</li> <li>- Analyser le comportement des foules, l'évaluation des risques et les menaces possibles ;</li> <li>- Procéder aux palpations de sécurité ;</li> <li>- Organiser les mouvements tactiques et opérationnels lors de l'entrée et la sortie du « VIP ».</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en place d'une situation professionnelle Temps de présentation : 15 puis 20 minutes Une <b>attestation</b> sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>
<p>Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31142 - sécurité incendie et l'assistance à personnes</p>	<p><b>Compétences attestées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Procéder au bilan vital d'une victime,</li> <li>- Effectuer les gestes de 1er secours,</li> <li>- Déclencher l'intervention des secours,</li> <li>- Utiliser les techniques de secourisme d'urgence en milieu hostile</li> <li>- Intervenir sur les débuts d'incendie à l'aide des appareils de première intervention.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Mise en place d'une situation professionnelle La <b>carte SST et l'attestation EPI</b> seront délivrées suite à la validation ce bloc d'activité</p>
<p>Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31142 - Application de l'environnement légal</p>	<p><b>Compétences attestées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maitrise des textes réglementaires et législatifs encadrant sa profession, notamment en comptabilité, fiscalité, management et recrutement.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b> Questionnaire à réponses ouvertes et courtes par écrit Temps de présentation : 105 minutes Une <b>attestation</b> sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 31142 - communication et documents officiels	<p><b>Compétences attestées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser l'utilisation des moyens de communications ;</li> <li>- Procéder à l'appel des secours extérieurs ;</li> <li>- Assister les force de l'ordre si nécessaire ;</li> <li>- Rédiger des documents tels que rapports, comptes rendu et autres documents officiels.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Mise en place d'une situation professionnelle</p> <p>Une <b>attestation</b> sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 31142 - Défense et intervention physique	<p><b>Compétences attestées :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réaliser les gestes de défense et d'intervention en combat rapproché,</li> <li>- Utiliser l'ensemble des outils de protections et de sécurisations.</li> </ul> <p><b>Modalités d'évaluation :</b></p> <p>Mise en place d'une situation professionnelle</p> <p>Temps de présentation : 2X 15minutes</p> <p>Une <b>attestation</b> sera délivrée suite à la validation ce bloc d'activité</p>

**Validité des composantes acquises : illimitée**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) employeur de la sécurité en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 responsable d'un autre centre de formation ;</li> <li>- 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ;</li> <li>- 1 à 2 Agents de protection rapprochée, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum ;</li> <li>- 1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ;</li> <li>- 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).</li> </ul>
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) employeur de la sécurité en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 responsable d'un autre centre de formation ;</li> <li>- 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ;</li> <li>- 1 à 2 Agents de protection rapprochée, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum ;</li> <li>- 1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ;</li> <li>- 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).</li> </ul>
En contrat de professionnalisation	X	<p>Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes:</p> <p>1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) employeur de la sécurité en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction.</p> <p>+ 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation.</p> <p>(Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 responsable d'un autre centre de formation ;</li> <li>- 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ;</li> <li>- 1 à 2 Agents de protection rapprochée, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum ;</li> <li>- 1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ;</li> <li>- 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).</li> </ul>

Par candidature individuelle	X	Le Jury sera composé au minimum de 3 personnes: 1 président : Qui est obligatoirement un(e) Professionnel(le) employeur de la sécurité en activité et ayant 3 ans d'expérience minimum dans sa fonction. + 2 Jurys (employeurs et salariés) qui sont tous des professionnels de la sécurité privée en activité, employeurs ou salariés titulaire d'une des qualifications suivante et n'étant pas intervenu au cours de la formation. (Ceci en respectant au plus juste la parité Homme/Femme) - 1 responsable d'un autre centre de formation ; - 1 à 2 Responsables, Directeurs ou Gérants de sociétés de Sécurité privée ou de Gardiennage en activité, avec 2 ans d'expériences minimum ; - 1 à 2 Agents de protection rapprochée, titulaire de la carte professionnelle, avec 2 ans d'expériences minimum ; - 1 à 2 Moniteurs en Sécurité et Sécurité Incendie qualifié, avec 2 ans d'expériences minimum, (autre que le formateur de la session) ; - 1 à 2 Officiers de Police Judiciaire (OPJ).
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X	Le Jury sera composé au minimum de 4 personnes : 1 président + 3 Jurys (employeurs et salariés). Les modes de désignations du président de jury et des 3 autres jurys, se font de manières identiques aux autres cas d'examens hors VAE.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

#### LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

#### ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

#### Base légale

##### Référence du décret général :

##### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 juillet 2018 publié au Journal Officiel du 07 août 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Agent spécialisé en protection rapprochée" avec effet du 02 janvier 2015, jusqu'au 07 août 2023.

##### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

##### Références autres :

#### Pour plus d'informations

##### Statistiques :

Environs 80 à 120 Stagiaires/an  
<http://formation-securite-91.com/nos-titres-rncp/>

##### Autres sources d'information :

SI.IDF

##### Lieu(x) de certification :

Sécurité incendie IDF (SI.IDF) : Île-de-France - Essonne ( 91) [EVRY]

SI.IDF

6 rue du Bois SAUVAGE

91000 EVRY

##### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- ORUS FORMATION - 1 rue Boole - 91240 SAINT-MICHEL-SUR-ORGE  
- NOUVEL R FORMATION - 43 rue de l'université - 93160 NOISY LE GRAND

##### Historique de la certification :